

PROCES VERBAL REUNION TELEPHONIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : Nathalie E	BOY DE LA TOUR	Date :	17 mars 2020
Libre □ Interne à la	a LFP $^\square$ Interne au	ı service	Confidentiel
Réunion du	17/03/2020		
Présidée par	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR		

délibérative

Présents avec voix Mme Nathalie BOY DE LA TOUR,

MM. Nasser AL-KHELAIFI, Bernard CAÏAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Saïd CHABANE, Michel DENISOT, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Bernard JOANNIN, Jacques-Henri EYRAUD, Marc INGLA, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Alexandre LACOMBE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric

ROLLAND

consultative

Présents avec voix MM. Noël LE GRAËT, Vincent LABRUNE, Didier QUILLOT

M. Raymond DOMENECH, Olivier LAMARRE (représenté par Philippe PIAT), Excusés

Gilbert THIEL

MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu Assistent

FICOT

Maître Yves WEHRLI (Cabinet Clifford Chance) MM.. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO

MMmes Stéphanie BOURDAIS, Nadjette BECHACHE, Marie-Hélène PATRY.

LFP-PV-CA-.2020.03.17 1/4



Le Conseil,

Réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés, peut valablement délibérer.

1. Décisions UEFA Crise sanitaire liée au Coronavirus I Covid-19

Nathalie BOY DE LA TOUR remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence dans ce contexte inédit. Elle rappelle qu'en ces temps de crise, il convient de veiller à maîtriser sa communication pour éviter d'alimenter les incertitudes déjà naturellement fortes compte tenu de la situation sanitaire.

Didier QUILLOT fait ensuite le compte-rendu des deux réunions UEFA qui se sont tenues ce jour :

- 1. La première à 10h00 avec les Boards de l'ECA et de l'European Leagues, en présence de Didier QUILLOT
- La seconde à 13h00 réunissant les Présidences des 55 fédérations, en présence de Noël LE GRAËT.

Didier QUILLOT précise que Aleksander CEFERIN a souhaité mettre l'accent sur la solidarité, l'unité, la tolérance et le pragmatisme qui doivent primés sur toutes les priorités et intérêts individuels. Les décisions suivantes ont été prises et approuvées par l'ECA et European Leagues :

Pour les compétitions internationales

- ▶ Report de l'Euro 2020 du 11 juin au 11 juillet 2021;
- Période internationale de mars (incluant PO de l'Euro) reportée sur une période internationale en juin 2020;
- ▶ Report des compétitions prévues en juin 2021;
- Les joueurs doivent être mis à disposition pour tous les tournois internationaux ou les matchs reportés.

Pour les compétitions de clubs

- ▶ Faire les meilleurs efforts pour finaliser les compétitions européennes et domestiques avant la fin de saison c'est-à-dire le 30 juin 2020 ;
- ▶ Limitation ou suppression potentielle d'exclusivités UEFA/Ligues domestiques (milieu de semaine pour l'UEFA et week-end pour les championnats) ;
- ▶ Solution ou adaptation potentielle du calendrier 2020/2021 si un championnat domestique n'est pas terminé avant les premiers tours de l'UEL ou UCL en juillet 2020.

Pour finaliser une solution consensuelle de calendrier européen pour la fin de saison, un groupe de travail UEFA/ECA/European Leagues est créé. Il se réunira dès le 19 mars 2020.

LFP-PV-CA-.2020.03.17 2/4



Yves WEHRLI rappelle ensuite les dispositions contenues dans les appels à candidature de Ligue 1 et Ligue 2 sur la période 2016/2020 et les conséquences économiques que la situation sanitaire pourrait avoir sur l'exécution des engagements des diffuseurs de la LFP.

Il rappelle que nous sommes dans un cas de force majeure indiscutable et qu'il existe deux scénarios :

- Cas de force majeure temporaire,
- Cas de force majeure définitif qui rend impossible l'exécution du contrat

Il précise que les cas de force majeure peuvent suspendre les obligations de la Ligue et des diffuseurs mais qu'ils ne dispensent pas les clubs de payer leurs joueurs.

Bernard CAIAZZO indique ensuite les craintes de l'ensemble des clubs professionnels sur la base d'informations qu'il a recueillies au nom de Première Lique et en lien avec l'UCPF.

Philippe DIALLO, qui représente les entreprises du milieu sportif auprès du Gouvernement, fait un compte rendu aux membres du Conseil d'Administration de la première réunion du groupe de travail créé au sein de la Cellule de la Direction Générale des Entreprises auprès du Ministère de l'Economie et des Finances. L'Etat a d'ores et déjà organisé :

- Le report des échéances sociales (URSSAF) et fiscales (Trésor Public), sauf TVA
- un plan de soutien pour les entreprises sans liquidités via des prêts bancaires simplifiés
- Le recours au chômage partiel avec une allocation versée par l'Etat à l'employeur, proportionnelle au revenu du salarié et fixée à 70% de la rémunération brute dans la limite de 4.5 fois le SMIC.

Le principe visé est : Pas de recettes, pas de charges.

Après un large échange, il est convenu que chaque club remonte individuellement ses besoins de trésorerie à 3 mois afin que la LFP porte la démarche à titre collectif auprès du Gouvernement.

Philippe PIAT rappelle que les représentants des joueurs sont bien entendu disponibles pour discuter avec les représentants des clubs des conséquences de la situation sur les joueurs.

Eric ROLLAND fait un point sur la situation sanitaire puis rappelle ensuite les principes applicables à une nécessaire réathlétisation des joueurs avant la reprise des compétitions, à savoir :

- 15 jours de réathlétisation en cas de confinement de 15 jours et plus (à déterminer) si le confinement devait durer plus longtemps.

Enfin Arnaud ROUGER présente les grands principes qui devront être mis en œuvre avec la FFF pour la réalisation d'un calendrier sur la base des informations qui seront transmises par les instances internationales (groupe de travail UEFA).

LFP-PV-CA-2020.03.17 3/4



Ces grands principes sont les suivants :

- 1. Fixer l'objectif de date de fin au 30 juin 2020 (contrats de joueurs), ou plus tard si nécessaire. Dans ce cas, le début 2020/2021 sera à refixer
- 2. Fixer une période minimale et certaine avant laquelle le championnat ne peut pas reprendre : il s'agit du 15 avril 2020
- Partir des contraintes de l'UEFA pour bâtir un nouveau calendrier de fin de saison.
 L'UEFA indique par ailleurs la nécessité de fixer en juin la période internationale du mois de mars reportée
- 4. Eviter les « paris » (faire que le calendrier se déroule dans toutes les situations sportives = ne pas parier sur une élimination des clubs français en UCL)
- 5. Jouer le plus possible (tous les 3 jours).

Arnaud ROUGER présente ensuite les possibilités d'aménagement de la saison 2020/2021 qui pourrait être décalée au 23 août pour la Ligue 1 et au 15 août pour la Ligue 2.

Enfin, un tour de table a lieu pour étudier les prochaines étapes, à savoir :

- Groupe de travail UEFA sur le calendrier européen de fin de saison (la LFP sera représentée via European Leagues)
- Elaboration par la LFP de scénarios de calendriers à faire valider par la Commission du calendrier FFF/LFP
- Validation de la fin de saison/calendrier aménagés par un prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil,

Prend acte des différentes étapes à venir présentées par Nathalie BOY DE LA TOUR et Didier QUILLOT,

Dit qu'il conviendra de se réunir de nouveau dès lors que les propositions de l'UEFA seront connues.

Dans l'intervalle, confirme que, dans ces conditions, aucune compétition ne pourra reprendre avant le 15 avril 2020.

Nathalie BOY DE LA TOUR

Boy de la Tem.

Présidente

LFP-PV-CA-.2020.03.17

Didier QUILLOT

Directeur Général Exécutif

4/4